

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à Salle Les Ambassadeurs, Pépinière du Parc Gouraud, allée des Nobel, 02200 Soissons, pour sa séance.

**Date de la convocation :**

12 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	22	1	23

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme Sylvie COUPEY, Mme DECARNELLE Aurélie, Mme DIDIER Christelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme FRUMIN Marjorie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CAVENNES Thomas, M. CHAUVIN Bruno, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. DOLHEM Loïc, M. DUFOUR Patrick, M. FAUCON Emilien, M. GRANDO Anthony, M. LALYS Loïc, M. LEVEBVRE Anthony, M. MENNESSON Jean-Marc, M. PHILIPON Vincent, M. RAULT Pascal, M. SERUZIER Bernard.

Présents non-votants : Mme BONVARLET Brigitte, Mme FONTAINE Ingrid, Mme LALUC Sylvie, M. COUDERT Sylvain.

Pouvoir : M. FRANCOIS Ludovic donne pouvoir à M. FAUCON Emilien

Secrétaire de séance : Mme FERTON-HERPE Thérèse

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme LE FAUCHEUR Carole, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Les absents sont excusés : Mme DUVAL Hélène, Mme REVERDY Emeline, Mme RIVARD Emilie, M. MADIOT Claude, M. ROUTIER Thierry, M. PONTHEUX Sébastien

<b>Election de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°4</b>

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit être mis en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Pour le SITUS, la CAO se compose de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission et 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort (article L. 1411-5 II a du CGCT). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT).

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret.

Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article I du décret -article D. 1411.3 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT).

Le Comité Syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Il est fait appel à candidature.

**Membres titulaires :**

- M. MADIOT Claude
- M. FAUCON Emilien
- M. PHILIPON Vincent
- Mme BERGE Séverine
- Mme FERTON-HERPE Thérèse

**Membres suppléants :**

- M. GRANDO Anthony
- Mme DECARNELLE Aurélie
- M. DUFOUR Patrick
- M. FRANCOIS Ludovic
- M. DOLHEM Loïc

Il est ensuite procédé au vote à main levée suite à l'accord de l'ensemble des membres du Comité Syndical :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 23

La liste ci-dessus composée obtient : 23 voix.

**DELIBERATION**

Sont ainsi déclarés élus :

**Membres titulaires :**

- M. MADIOT Claude
- M. FAUCON Emilien
- M. PHILIPON Vincent
- Mme BERGE Séverine
- Mme FERTON-HERPE Thérèse

**Membres suppléants :**

- M. GRANDO Anthony
- Mme DECARNELLE Aurélie
- M. DUFOUR Patrick
- M. FRANCOIS Ludovic
- M. DOLHEM Loïc

pour faire partie avec Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 mai 2026  
Pour extrait conforme,

